



MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la municipalité de Rivière-Beaudette, QUE :

À la séance extraordinaire du conseil municipal du 22 juillet 2024, il a été adopté une résolution modifiant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal.

Cette résolution vient définir une date différente de celles apparaissant au calendrier 2024, de la manière suivante, tel que le permet le Code Municipal.

La séance prévue le 12 août aura lieu le 5 août 2024.

L'heure de la rencontre est identique à l'heure proposée au calendrier, soit 19h00 au 1010 Ste-Claire.

DONNÉ À RIVIÈRE-BEAUDETTE, ce 24^e jour du mois de juillet 2024.

Natasha Pagé, directrice générale,
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Natasha Pagé, directrice générale, greffière et trésorière de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 24^{ième} jour du mois de juillet 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 24^{ième} jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-quatre.

Natasha Pagé
Directrice générale, greffière et trésorière